



**MAÎTRE D'OUVRAGE :**  
**École Nationale Vétérinaire de Toulouse**

**23 chemin des Capelles – B.P. 87614 - 31076 TOULOUSE cedex 3**

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE N°08-62**  
**BILAN CARBONE™**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**  
**PARTICULIÈRES**

**Ordonnateur** : Monsieur le Directeur de l'ENVT

**Comptable assignataire des paiements** :

Monsieur l'Agent comptable de l'École vétérinaire de Toulouse

## Sommaire

<i>Article 1. Contexte</i>	3
<i>Article 2. Objet du marché</i>	3
2.1. Objet	3
2.2. Objectifs	3
<i>Article 3. Contenu de la prestation</i>	3
3.1. Objectifs	3
3.2. Contenu	3
3.3. Périmètre	4
<i>Article 4. Déroulement de la prestation</i>	4
4.1. Phase n°1 : Réunion préalable de cadrage :	4
4.2. Phase n°2 : Sensibilisation des intervenants :	4
4.2.1. conférence	4
4.2.2. Restitution	4
4.3. Phase n°3 : Collecte des données :	5
4.4. Phase n°4 : Exploitation des données :	5
4.5. Phase n°5 : Rapport d'étude :	6
4.6. Phase n°6 : Présentation des résultats	6
<i>Article 5. Organisation</i>	6
5.1. Comptes rendus	6
<i>Article 6. Livrable des missions</i>	6
<i>Article 7. Confidentialité</i>	7
<i>Article 8. Coût de la prestation</i>	7
<i>Article 9. Négociations</i>	7
<i>Article 10. Durée de la mission</i>	7

## ARTICLE 1. CONTEXTE

L'École Nationale Vétérinaire de Toulouse est un Établissement Public Administratif (EPA) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Ses compétences sont les suivantes :

- Formation initiale des étudiants vétérinaires
- Recherche dans le domaine des sciences vétérinaires
- Formation continue des vétérinaires

Pour répondre aux objectifs nationaux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise des consommations énergétiques d'une part, et pour s'inscrire dans une démarche de développement durable d'autre part, l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) a décidé de renforcer ses actions dans le cadre d'un objectif de certification ISO14001

Dans ce cadre, l'ENVT souhaite avoir une visibilité affinée des émissions de gaz à effet de serre générées par son patrimoine et ses activités afin de se fixer des objectifs chiffrés de réduction des émissions et d'établir un plan d'actions pluriannuel adapté.

## ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

### 2.1. Objet

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un diagnostic des émissions des gaz à effet de serre pour le compte de l'ENVT, suivant la méthode Bilan Carbone™ développée par l'ADEME ou démarche équivalente. Cette remarque s'applique à l'ensemble du document.

### 2.2. Objectifs

Les objectifs de cette étude sont :

- d'aboutir à une évaluation des émissions de GES générées directement ou indirectement par toutes les activités de l'ENVT pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- d'apprécier la dépendance des activités de l'ENVT à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions,
- de proposer des pistes d'orientations stratégiques conçues pour nourrir un plan d'actions à court, moyen et long terme, pour réduire ces émissions, mais aussi diminuer la vulnérabilité économique de la collectivité et de ses acteurs.

## ARTICLE 3. CONTENU DE LA PRESTATION

### 3.1. Objectifs

La prestation vise à permettre une estimation des émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités et tous les biens et services consommés, ou produits, par les services et direction de l'ENVT.

### 3.2. Contenu

La prestation consiste à :

- lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- évaluer leurs émissions respectives ;
- proposer des préconisations d'actions de réduction de ces émissions pertinentes et adaptées au contexte local;
- assurer une présentation des résultats aux instances décisionnelles.

### 3.3. Périmètre

Sont concernés par ce bilan environ 200 agents et 500 étudiants répartis sur le site de l'ENVT (53 hectares et environ une vingtaine de bâtiments).

Le cadre bâti comprend principalement des bureaux, des laboratoires, des voiries et parkings et des surfaces de type hospitalières (cliniques vétérinaires)

Une description sommaire des surfaces(et de leur destination) est jointe en annexe.

L'étude devra porter sur l'ensemble des activités de l'établissement, conformément à nos compétences.

Les surfaces sont en m<sup>2</sup>. Les surfaces bâties représentent l'emprise au sol de l'ensemble des bâtiments du site concerné. Le périmètre étudié doit être le plus large possible, à savoir celui du Bilan Carbone<sup>TM</sup> : usages directs de l'énergie, transformations de l'énergie (groupes électrogènes, ...) émissions dues aux procédés (fuites de fluides et gaz divers,...), transport (marchandises, fournitures, salariés, visiteurs...), émissions liées aux matériaux entrants, au traitement des déchets produits, au traitement de fin de vie des emballages, au traitement des eaux usées ainsi que les émissions de fabrication des biens immobilisés (immeubles, voiries, véhicules, matériels informatiques, ...) et aux autres services tertiaires ...

## ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

### 4.1. Phase n°1 : Réunion préalable de cadrage :

Le prestataire présentera sa méthodologie au comité de pilotage dès attribution du marché: déroulement de l'étude, calendrier ...

Une attention toute particulière sera portée sur le périmètre de l'étude, qui sera défini de façon précise et devra faire l'objet d'un accord entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

### 4.2. Phase n°2 : Sensibilisation des intervenants :

Le Bilan Carbone<sup>TM</sup> nécessite en préalable, pour être pleinement efficace, une appropriation des enjeux (changement climatique, réduction des réserves d'hydrocarbures...) par l'ensemble des parties prenantes (personnes décisionnaires, personnes sollicitées pendant la prestation, voire l'ensemble du personnel dès lors que le plan d'actions passera par des modifications des pratiques professionnelles ou personnelles de chacun), mais également parmi les acteurs externes (fournisseurs d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution, collectivités, fournisseurs de biens et services...).

La prestation comprend des temps de sensibilisation de ces acteurs qui interviendront à différents niveaux dans la réalisation du Bilan Carbone<sup>TM</sup> :

#### 4.2.1. conférence

- Avant le démarrage de la phase 3 de collecte des données, une conférence d'une demi-journée de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et de la dépendance aux énergies fossiles. Préparée en concertation avec le pilote interne du projet, elle s'adresse à toutes les personnes qui ont été identifiées comme ayant un rôle à jouer dans la collecte des données. À l'issue de cette réunion de démarrage, chaque partie prenante est informée de son rôle et ainsi impliquée dans la démarche.

#### 4.2.2. Restitution

- Restitution des résultats de l'étude aux mêmes participants, en fin de prestation (voir phase 6)

#### 4.3. Phase n°3 : Collecte des données :

L'ENVT s'engage à fournir au titulaire, pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées, tous les matériels et informations disponibles jugés nécessaires à la bonne exécution du marché après accord entre les deux parties.

Le prestataire définit le type et le format des données à collecter, grâce à sa connaissance de la méthode Bilan Carbone™ et en fonction de la disponibilité des données au sein de l'ENVT. Il peut proposer des questionnaires adaptés et assure ensuite un rôle d'organisation de leur collecte en concertation avec le pilote interne de l'ENVT.

Il se déplace sur le site géographique de l'ENVT concerné lorsque cela s'avère nécessaire à l'étude.

Le prestataire veille dans ses demandes à optimiser le temps de participation des agents pour la collecte des données.

Le prestataire peut avoir accès à certaines données dont dispose le maître d'ouvrage permettant de calculer les émissions de GES de l'ENVT telles que :

- descriptif des activités exercées par l'ENVT
- quantités et caractéristiques des combustibles consommés ;
- nature et quantité des produits consommés (matières premières, emballages, consommables...) ainsi que leur contenu en carbone ;
- caractéristiques des modalités de transport des marchandises, du personnel;
- nature et quantités de déchets ou effluents générés ;
- éléments liés à l'amortissement des immobilisations.

Des investigations peuvent parfois être nécessaires auprès de fournisseurs pour l'évaluation du contenu en carbone de certains produits entrants, notamment les produits manufacturés.

En cas d'absence de données, le prestataire propose une méthodologie qui doit être validée avant mise en œuvre par le maître d'ouvrage.

Le prestataire analyse les incertitudes poste par poste sur les résultats du bilan.

La collecte des données auprès des différents interlocuteurs détenteurs est également l'occasion pour le prestataire de commencer à réfléchir, en concertation avec ces personnes, aux actions de réduction envisageables. Dès cette phase, il est important d'associer ces interlocuteurs à la définition des objectifs de réduction qui font partie intégrante de la prestation Bilan Carbone™.

#### 4.4. Phase n°4 : Exploitation des données :

Résultats et établissement de préconisations d'actions:

Avec l'ensemble des données collectées, le prestataire établit le bilan des émissions. Aussi, à partir de cette approche globale sur l'ensemble des émissions « nécessaires » à l'activité étudiée, il est intéressant de disposer de sorties de résultats agrégeant certains postes ou sous-postes en fonction de leur exploitation sous forme d'actions de réduction.

Cette définition des sorties de résultats – dites périmètres ou extractions – doit se faire en concertation entre le prestataire et l'ENVT pour que les résultats obtenus soient « parlants » et aient un effet déclencheur pour les intervenants ultérieurs dans les plans d'actions.

En parallèle à la présentation de ce bilan, le prestataire propose des préconisations d'actions de réduction de ces émissions. Ce plan s'appuie sur les objectifs de réduction discutés avec les représentants de l'ENVT à partir du récapitulatif des résultats de la collecte des données. Les préconisations peuvent aussi s'inspirer des autres échanges ou réflexions que le prestataire aura pu mener. Dans la mesure du possible, elles sont accompagnées de renseignements sur les coûts associés et sur la faisabilité stratégique et économique au regard des impératifs et contraintes de l'ENVT.

Les propositions de plan d'actions sont classées en trois catégories :

- 1) actions immédiates, Permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement
- 2) actions prioritaires à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions
- 3) actions stratégiques, engageant une modification notable des processus et des modes d'action

Le prestataire peut également compléter son analyse par la comparaison des émissions de deux situations afin de bien identifier les réductions ou augmentations globales des émissions dues à la mise en œuvre d'une solution. Ces simulations peuvent se faire sur la totalité ou sur une part des émissions évaluées selon l'exercice et le périmètre des mesures de réduction envisagé (à définir en concertation avec l'ENVT)

Le prestataire veille également à expliciter à l'ENVT, les doublons ou les lacunes en terme d'évaluation - inhérents à la méthodologie globale utilisée – qui, correctement identifiés, ne nuisent en rien à la démarche de progrès interne initiée par ce diagnostic.

#### 4.5. Phase n°5 : Rapport d'étude :

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre du diagnostic sont consignés dans un rapport.

Ce rapport contient notamment :

- un bref exposé des enjeux pour l'ENVT du projet de quantification des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance aux énergies fossiles,
  - un récapitulatif des décisions prises avec le maître d'ouvrage en termes de périmètre à étudier,
  - les hypothèses retenues, les investigations menées et les approximations effectuées (avec leurs argumentations) lors du traitement des données,
  - le bilan global des émissions selon la méthode utilisée, ainsi que la répartition des émissions par secteurs et/ou par site en fonction des spécificités des services de l'ENVT,
  - les propositions à destination de l'ENVT sur les marges de progrès dont elle dispose pour améliorer son bilan d'émission de gaz à effet de serre et diminuer sa dépendance aux énergies fossiles,
- Ces propositions seront accompagnées de renseignements sur les coûts associés et sur la faisabilité stratégique et économique au regard des impératifs des services de l'ENVT,
- des propositions de démarche et d'outils pour mettre en œuvre et assurer le suivi du plan d'actions,
  - la fiche de synthèse rédigée selon le modèle donné en annexe,
  - une synthèse d'environ 4 pages – spécifiquement rédigée pour une diffusion auprès des membres.

La qualité rédactionnelle du rapport – et de la synthèse à destination de la direction – sera particulièrement soignée, non seulement pour faciliter l'appréhension de la rigueur méthodologique, mais surtout pour préparer la communication des résultats à l'ensemble des parties prenantes. Ces résultats devront donc être clairement exposés et argumentés dans l'objectif constant de faciliter la prise en charge par chacun des intervenants (direction, agents, usagers,...) des efforts de réduction qui leur seraient in fine demandés.

#### 4.6. Phase n°6 : Présentation des résultats

Les conclusions de l'étude doivent permettre de proposer des actions à entreprendre par le maître d'ouvrage en fonction des préconisations du prestataire.

Le prestataire communique les résultats sous le pilotage et avec l'autorisation expresse (sur le fond et la forme) du maître d'ouvrage.

Le rapport d'étude fait l'objet de présentations orales au cours de laquelle seront notamment expliquées et discutées les principales conclusions et propositions :

- au comité de pilotage
- lors d'une réunion élargie à laquelle sont également associés l'ensemble des contributeurs à la prestation ainsi que les personnes décisionnaires au sein de l'ENVT.

Un projet d'action de communication à destination de l'ensemble des agents ainsi qu'aux usagers doit également être proposé.

### ARTICLE 5. ORGANISATION

La direction du projet est assurée par la Direction de l'ENVT.

Afin d'assurer un déroulement optimal à cette étude, un agent de l'ENVT sera désigné comme interlocuteur privilégié du prestataire retenu. Il coordonnera les demandes d'information du prestataire et s'assurera des relais internes pour y répondre dans les délais attendus.

Des réunions de travail avec le prestataire seront organisées régulièrement pour faire le point sur l'avancée de l'étude (4 réunions)

Un comité technique de pilotage animé par le chef de projet et constitué des représentants référents des directions et services concernés sera chargé d'assurer le suivi et la validation des étapes de l'étude et des documents. Il sera réuni par le maître d'ouvrage pour valider les étapes suivantes : phases 1, 4 et 5.

#### 5.1. Comptes rendus

Le prestataire aura à sa charge l'élaboration des comptes rendus de toutes les réunions de travail (réunions techniques, comité techniques, comité de pilotage)

Il sera tenu de rendre des rapports intermédiaires à la fin de chacune des phases.

### ARTICLE 6. LIVRABLE DES MISSIONS

Le rapport d'étude sera transmis sous forme de 2 exemplaires papier accompagnés d'un exemplaire électronique aux formats courants du marché.

L'ensemble des données recueillies et compilées au cours de l'étude sera remis à l'ENVT sous un format informatique (de type tableur) afin qu'elle puisse les exploiter ultérieurement.

**ARTICLE 7. CONFIDENTIALITÉ**

Le prestataire s'engage à maintenir strictement confidentielles toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

**ARTICLE 8. COÛT DE LA PRESTATION**

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

Il conviendra notamment de préciser les temps et coûts respectifs pour chaque étape du projet :

- cadrage de la mission avec le(s) élu(s) et directeur(s) de service(s) porteurs et avec le pilote du projet et actions de sensibilisation des acteurs,
- organisation de la collecte des données,
- recueil des données,
- établissement du bilan des émissions,
- détermination de pistes d'actions et objectifs de réduction et analyse des résultats (approche économique, comparaison des actions de réduction...)
- rédaction du rapport qui en résulte,
- restitution des résultats.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme, et inclura l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent cahier des charges.

**ARTICLE 9. NÉGOCIATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager les négociations avec les entreprises sélectionnées.

**ARTICLE 10. DURÉE DE LA MISSION**

Le prestataire s'engage à respecter le délai fixé à l'acte d'engagement.

Toulouse avril 2008

Le pouvoir adjudicateur